

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation [1857-1876]
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 12 (1860)

Artikel: Inscription romaine à Pierre-Pertuis
Autor: Tièche, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549535>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INSCRIPTION ROMAINE A PIERRE-PERTUIS ,

par M. TIËCHE, pasteur.

Messieurs ,

Il y a quelque temps que je vous ai présenté une courte notice sur la bataille de Malleray qui se livra en 1367 entre l'Evêque de Bâle, Jean de Vienne, d'une part, et les Bernois et les Soleurois, d'autre part. Cette bataille fut précédée d'une lutte sanglante à Pierre-pertuis où l'Evêque avait placé des tronpes pour arrêter les Bernois, qui, jaloux de venger Bienne que le prince avait incendiée l'année précédente, étaient venus ravager le val de St-Imier et s'apprêtaient à faire subir le même sort au val de Tavanne et à celui de Delémont. Je vous appelle encore aujourd'hui à Pierre-pertuis , non pas toutefois pour vous faire contempler un siège et une bataille, des morts et des blessés, mais pour lire et déchiffrer avec vous l'inscription romaine qui se trouve au front de ce rocher, du côté de Tavanne.

Le cadre de cette inscription mesure 3'.2'' de hauteur et 5'.3'' de largeur, mesure fédérale. Depuis le sol de la route jusqu'à la ligne inférieure du cadre il y a 19'.8'' et depuis le bord inférieur du rocher sous l'inscription, jusqu'au sol de la route perpendiculairement, il y a 18'.5''; — donc une distance suffisante pour empêcher une lecture correcte de l'inscription à œil nu, surtout avant que les lettres fussent enduites d'un vernis noir, comme elles le sont maintenant. Aussi cette inscription a-t-elle souvent été mal lue et mal copiée. J'en connais six copies différentes que je place sous vos yeux : une de Schöpflin, dessinée par Sébastien Fäsch en 1667 ; une du jésuite Dunod en 1716 ; une d'Emmanuel Büchel de 1755, dessinée sur les lieux et consignée dans Her-

liberger, *Topographie de la Confédération*, 1758 ; une de M. Frêne, pasteur à Tavanne, qui se trouve dans l'*Histoire et statistique* du doyen Morel et dans la *Course de Bâle à Biemme*, de Bridel ; et enfin, une de l'*Abeille du Jura*, par M. Sérasset, curé à Develier.

Voyant cette différence de lectures et de copies de l'inscription de Pierre-pertuis, j'ai été curieux de vérifier moi-même la chose et de m'assurer par mes propres yeux. A cet effet, je me suis rendu sur les lieux le 5 octobre 1859, par un jour magnifique qu'éclairait le plus brillant soleil. Aidé de Monsieur Prêtre, régent à Sonvillier, je me suis procuré une échelle suffisamment longue que nous avons appuyée contre le rocher, et à tour de rôle, nous avons vérifié les différentes copies dont je m'étais muni. Nous les avons toutes trouvées fautives, à l'exception de celle du pasteur Frêne, qui se trouve dans les ouvrages de Morel et de Bridel. Celle-ci seule est exacte. Elle contient bien relevées toutes les lettres qui existent encore et qui sont très lisibles étant bien conservées. Il y a des lettres, des parties de lettres et des parties de mots qui ont disparu par l'effet du temps lequel a exfolié quelques endroits de l'inscription taillée dans une pierre qui paraît n'être pas bien solide et se détache facilement même au toucher. Aussi est-il à craindre que l'inscription tout entière, à l'exception peut-être de la première ligne, ne disparaisse dans un avenir qui pourrait bien n'être pas très éloigné.

L'ouvrier qui a taillé cette inscription dans le roc n'a pas précisément fait preuve d'une grande habileté dans son art. Il n'était pas un des premiers sculpteurs de Rome. Mais aussi pourquoi aurait-on fait venir de Rome même ou de quelque ville municipale un homme expert pour graver au front d'un rocher aride, situé dans un endroit sauvage, quelques mots qui ne devaient servir qu'à rappeler que les Romains avaient été là, à une certaine époque ? La grossièreté du travail a fait croire à quelques antiquaires que l'inscription de Pierre-pertuis n'était pas romaine et qu'elle ne prouvait pas en faveur de la présence des maîtres du monde dans nos contrées. Si

l'on n'avait pas d'autres témoignages, à la bonne heure, mais quand les témoignages abondent de toutes parts, comment révoquer en doute que des Romains aient passé par Pierre-pertuis et qu'ils aient été jaloux de laisser une marque de leur présence. Sans doute que Pierre-pertuis n'était pas précisément une grande voie romaine, une route militaire. Ce n'est point par là qu'Aventicum communiquait avec Augusta Rauracorum. Cependant ce passage était peut-être plus considérable qu'on ne le présume ordinairement. Monsieur le pasteur de Court nous disait dernièrement qu'il croyait avoir remarqué des traces d'une route romaine dans les roches de Court et il est historiquement établi que le sel arrivait à Aventicum par le Salzgau, par notre pays. De plus, il est à peu près établi que depuis le pied de Pierre-pertuis une route se dirigeait vers le Nord-Ouest sur Vesontio et sur Alesia, qui était dans la même province de la Séquanie. On a fait de nouvelles routes, selon les besoins des temps plus modernes, et les vieilles routes qui étaient aussi selon les besoins d'alors, se sont perdues.

D'ailleurs, il n'y a qu'à lire et à comprendre, guidé par l'histoire, l'inscription de Pierre-pertuis pour se convaincre qu'elle est une œuvre romaine. Je vais la lire et en donner l'interprétation : *Numini Augustorum...* c'est évidemment ainsi qu'il faut lire, quoique les trois lettres *tor*, à la seconde ligne, soient effacées. D'ailleurs, presque tous les antiquaires sont ici d'accord, excepté Schöpflin qui veut *sacrum* au lieu de : *torum*, et de plus *Augusti* au lieu de *Augustorum*. En outre, l'auteur des *Délices de la Suisse*, veut *Numinibus*, ce qui est une preuve qu'il n'avait pas vu l'inscription et qu'il était complètement dans l'erreur. A part ces deux auteurs, tous les autres sont d'avis qu'il faut lire : *Numini Augustorum*, ce qui veut dire : Au Dieu ou à la Divinité protectrice, ou au Génie protecteur des Augustes. Ce génitif pluriel indique qu'il y avait plus d'un Auguste à l'époque où cette inscription a été taillée dans le roc, et cette circonstance nous aidera à déterminer sa date et son âge assez exactement. On sait que le titre d'*Auguste* n'était donné qu'aux empereurs romains qui gouver-

naient l'Empire. Il faut donc qu'à l'époque où notre inscription a été faite, il y ait eu à Rome deux empereurs qui gouvernaient conjointement et partageaient ensemble le pouvoir suprême. Or, cela est arrivé pour la première fois en l'an 161 après Jésus-Christ, alors que M. Aurèle et Luc. Verus commencèrent à régner ensemble. Julius Capitolinus dit dans sa biographie de M. Aurèle, au 7^e chapitre : « Tunc *primùm* imperium duos Augustos habere cœpit. » Le même fait se répéta 75 ans plus tard, alors que Balbinus et Pupienus partageaient le pouvoir suprême, l'an 236 après J.-C. Ainsi donc, il faut choisir entre ces deux époques, où le pouvoir romain était entre les mains de deux empereurs qui régnaient conjointement; car on ne peut placer raisonnablement nos Augustes au-delà, comme on ne peut non plus les placer après. Le père Dunod s'est décidé pour la dernière alternative, mais il a fait un choix évidemment malheureux et irréfléchi. Balbinus et Pupienus régnèrent à peine une année ensemble. Ils ne sortirent jamais de l'Italie, et durant le court intervalle de leur gouvernement, ils eurent tant à faire à Rome même qu'ils ne purent guère penser à faire tailler une inscription sur un rocher situé dans un coin très-reculé de l'Helvétie. — Il faudrait supposer que quelque serviteur, très-dévoué à leur personne, a fait tailler de son chef notre inscription; et c'est en tout cas la supposition qu'il faut faire; car il n'est pas probable que des Augustes aient jamais passé par Pierre-pertuis, ou aient donné l'ordre, depuis Rome, de faire une inscription commémorative quelconque sur notre rocher. Elle est très-probablement l'œuvre d'un chef militaire ou d'un gouverneur romain et les Augustes n'en ont jamais rien su.

Ne pouvant donc nous décider pour les Augustes Balbinus et Pupienus, nous nous prononçons en faveur de l'hypothèse qui regarde M. Aurèle et L. Verus comme les Augustes ou les empereurs en l'honneur desquels Pierre-pertuis a reçu cette inscription. Ils ont régné ensemble 9 ans environ, savoir depuis 161 jusqu'en 169 qui a été l'année de la mort de Lucius Verus. En outre, ces deux empereurs se sont appliqués plus que

d'autres au bonheur de leurs sujets, et ils ont fait beaucoup, entr'autres, pour l'amélioration des chemins publics dans la Suisse même, puisque l'on trouve des inscriptions qui font mention de cette circonstance. L'une d'elles a été découverte à Lausanne en 1739. — Si donc nous sommes dans le vrai, il résulte que l'inscription de Pierre-pertuis a été faite entre 161 et 169 de notre ère et que par conséquent elle a de 1691 à 1699 ans d'âge. C'est entre deux.

Mais arrivons à la troisième ligne : *Via . .cta per M.* Deux lettres du second mot sont effacées, ainsi que la barre transversale du T, qui n'est plus qu'une œuvre très-facilement reconnaissable pour être moderne. Les uns ont voulu lire : *Via facta per Marcum*, les autres : *Via ducta per Marcum*. Quelle leçon que l'on adopte cela revient au même, car on peut dire *facere viam*, comme *ducere viam*. Cependant le *viam facere* se trouve plus souvent dans les inscriptions que le *viam ducere*. J'en ai vu quatre où le *viam facere* se trouve. Mais l'M qui termine la ligne, veut-elle signifier *Marcum* ou autre chose ? Le jésuite Dunod a prétendu qu'elle devrait signifier *Montem* et il traduit ainsi : voie faite par la montagne Durvus, d'où il fait dériver d'Orval qui doit être un nom donné à la vallée de Tavanne. Cette interprétation n'est pas heureuse non plus, attendu qu'en l'admettant nous ne savons plus par qui et sous les auspices de qui cette route a été construite, tandis qu'en admettant que l'M désigne avec le premier mot de la quatrième ligne les prénoms d'un homme appelé *Marcus Dunius*, nous savons qui a présidé à la construction de la route : c'est *Marcus Dunius Paternus*, vingtième duumvir à Avenches. On sait, par plusieurs inscriptions, qu'en effet, les duumvirs romains faisaient souvent construire des routes, *suis sumptibus* ou *sua pecunia*.

Il y a une variante au sujet de l'M. Büchel l'a lu pour un T, ce qui marquerait Titus. Cela prouve seulement qu'il ne s'est point approché de l'inscription au moyen d'une échelle. Il n'y a pas l'ombre d'un T, mais M. bien marqué, à l'exception de la jambe droite dont le bas est un peu effacé, mais

NVMINI AVGS
VIA CIAPERM
DVI VM PATERM
TIVI COLHELVE

5' 2" léd.

5' 3" léd.

*Inscription de Pierrepertuis,
1839.*

pourtant encore bien reconnaissable quand on y passe le doigt.

Abordons maintenant la quatrième ligne de notre inscription. Le premier mot est un peu effacé dans son centre, en sorte qu'il n'y a plus que les deux premières lettres qui soient entières et une jambe de la troisième ; la dernière lettre du mot est entière et l'avant-dernière, quoique un peu endommagée, se fait facilement connaître pour un V. D'après l'espace endommagé on peut juger qu'il n'y a qu'une lettre entière et deux parties de lettres qui aient disparu, et encore la lettre entière ne pouvait occuper qu'une petite place, c'est-à-dire un I, ou un analogue. On a donc lu : *Dunium et Durvum*, et même *Durmium et Dumium*. Or, quelle est la vérifiable leçon ? Nous pensons qu'il faut lire : *Dunium* et éliminer les autres leçons proposées ; et cela, d'abord parce que l'espace vide des lettres ne peut guère contenir deux lettres de la dimension de R et V ou de R et M ni même de M et I, ensuite, sans nier que les mots *Durvus*, *Durmius* et *Dumius* aient pu être des prénoms romains, il est certain que *Dunius*, ainsi que *Dunnius*, en était un ; il se trouve dans plusieurs inscriptions dont j'ai vu des copies. Ainsi donc nous aurions pour prénoms, M. (Marcus) *Dunius*. Quitte à trouver ailleurs que dans le mot *Durvus* une étymologie pour le Val-Dorval, qui doit désigner le Val de Tavanne. Or, si Val-Dorval ou Durvau désigne le Val de Tavanne, plutôt que celui de Sornetan, ne pourrait-on pas le faire dériver de *Dura Vallis* en raison de la nature du climat passablement âpre et dur de cette contrée ? Peut-être les Romains eux-mêmes lui donnèrent le nom de *Dura Vallis* comme on donna à la vallée de Moutier le nom de *Grandis Vallis*. —

Ce Marcus *Dunius* était de la famille des Paterni, dont il porte le nom dans notre inscription. L'existence d'une famille de ce nom est constatée par vingt à trente inscriptions, dont trois au moins se trouvent en Suisse, l'une à l'extérieur d'un mur de l'église Sainte-Catherine près de Soleure, l'autre à Villars-les-Moines, près de Morat, et enfin celle que

nons déchiffrons à Pierre-pertuis ; et qui sait si la ville de Payerne, voisine d'Avenches, ne tire pas son nom des Paterni.

Cette quatrième ligne se termine par deux XX qui ne sont plus entiers, mais ce qui en reste ne laisse pas de doute, comme on peut le voir par ma copie de l'inscription. Ces deux XX ne peuvent signifier que vingt ou vingtième, et par ce chiffre Marcus Dunius Paternus serait désigné comme le vingtième duumvir de la Colonie helvétique.

Il est historiquement connu que les villes municipales et les colonies romaines avaient la même organisation que Rome même et que l'Etat romain, avec cette seule différence que les membres du Conseil dans les villes municipales s'appelaient non pas sénateurs mais décurions, et que les deux présidents du Conseil qui alternaient, s'appelaient non pas consuls mais duumvirs. Or, on sait par plusieurs documents que les duumvirs étaient tout particulièrement chargés de la construction et de la conservation des voies de communication. Jaloux de voir de bons chemins, ils avaient souvent la générosité d'en faire faire à leurs dépens (*sua pecunia*), comme l'indiquent plusieurs inscriptions qui se trouvent dans Gruterus. Il n'est donc pas étonnant que le duumvir Marcus Dunius ait fait établir ou du moins ait amélioré le passage de Pierre-pertuis.

Mais il reste encore une question, c'est de savoir où était cette colonie de l'Helvétie où Marcus Dunius Paternus était le vingtième duumvir. Ce ne peut guère être qu'Avenches. Lorsque les Helvétiens émigrèrent dans la Gaule, par suite des mauvais conseils d'Orgétorix, la ville d'Avenches fut brûlée comme les autres. Repoussés et vaincus par Jules César, ceux qui étaient demeurés furent contraints de retourner chez eux où il leur fallut rebâtir leurs villes et leurs villages. Avenches ne se releva que lentement de ses cendres; mais une circonstance vint favoriser sa reconstruction et son embellissement. Le père de Vespasien, qui avait été fermier des impôts publics en Orient, où il s'était honnêtement enrichi, vint à Avenches pour y faire valoir son argent. Suétone dit dans la vie de Vespasien en parlant de son père (*Titus Flavius Sabi-*

nus): « *Postea foenus apud Helvetios exercuit, ibique diem obiit, superstibus uxore Polla Vespasia, et duobus ex eâ liberis, quorum major Sabinus ad præfecturam Urbis, minor Vespasianus ad Principatum usque processit.* » — Quelques-uns même veulent que Vespasien soit né à Avenches, mais c'est une erreur ; Suétone encore nous apprend qu'il est né « *in Sabinis ultra Reate, vico modico, cui nomen est Phalacrine.* » Mais quoi qu'il en soit, on peut admettre sans craindre de se tromper que Vespasien, devenu empereur, a voulu beaucoup de bien à la ville d'Avenches, où il avait passé sa jeunesse et où reposaient les cendres de son père, de sa mère et de son aïeule maternelle. Il vint plusieurs fois visiter cette cité, il logeait dans la chétive maison que son frère avait habitée, et à Rome, les jours de grandes fêtes, il ne voulait boire que dans la coupe d'argent de sa grand'mère paternelle Tertulla, dont il voulait par là honorer la mémoire. Or, si, au témoignage de Suétone et d'Aurelius Victor, Vespasien releva plusieurs villes détruites (*Plurimas per totum orben civitates terrae motu aut incendio afflictas restituit in melius*), combien ne contribua-t-il pas à relever Avenches qui lui était chère à plusieurs titres. De plus, après l'avoir relevée et embellie, il songea enfin à la faire prospérer. A cet effet il y établit une colonie romaine, laquelle, selon une inscription qui se trouve dans *Wild, Apologie pour la ville d'Avenches*, portait le nom de *Colonia Flavia Helvetiorum*. C'est donc bien à Avenches qu'entre 161 et 169, sous les empereurs M. Aurèle et L. Verus, Marcus Dunius Paternus était le vingtième duumvir. On sait que cette magistrature était cinq ans dans les mains du même homme. Or, à partir de Vespasien, c'est-à-dire de 61 ou 62 de notre ère, jusqu'à M. Aurèle et L. Verus, c'est-à-dire en l'an 161, il s'est écoulé cent ans. Si donc un duumvirat durait cinq ans, Marcus Dunius Paternus remplissait justement, sous M. Aurèle et L. Verus, le vingtième duumvirat. — Cette circonstance encore nous aide à fixer l'époque et l'âge de notre inscription ; elle a été faite, comme nous l'avons déjà dit, par les soins de Marcus Dunius Paternus, entre l'an 161 et 169,

et elle a par conséquent de 1691 à 1699 ans : un bel âge, assurément !

Mais, Messieurs, je crois qu'elle ne durera plus si longtemps, et qu'il importerait d'aviser aux moyens de conserver ce monument de la présence des Romains dans nos contrées, qui témoigne de leur sollicitude pour des voies de communication, et se trouve justement aussi à l'extrême limite du pays des Rauraques et de celui des Helvétiens.



LES CONSEILS DE PORRENTBUY

pendant les années 1786 - 1792,

par M. DUPASQUIER.

Lorsque je publiais dans le *Jura* les *Ephémérides* extraites de l'*Histoire de la ville de Bienne*, par M. le docteur Blösch, j'ai été amené à donner quelques détails sur les agitations et les changements politiques survenus dans l'Ajoie, avant et immédiatement après l'annexion de la République Rauracienne à la France.

En esquissant cette époque si animée, si intéressante à tant d'égards, je regrettais de n'avoir pas sous la main les matériaux indispensables pour un travail plus substantiel. On devait, en effet, se demander quelle avait été la conduite de la municipalité de Porrentruy pendant les luttes qui divisaient le chef de l'Etat et le pays. Les Conseils de la ville, résidence du Prince-Evêque, approuvaient-ils les révolutionnaires, ou bien leur opposaient-ils une résistance énergique, inspirée par un invariable attachement aux institutions existantes ? Enfin, les hommes investis de la confiance du Prince et de